

Orientations *régionales* forestières

T.1 – Quatrième partie



Photo C. Nouais

Les formations

4.1. Les formations professionnelles

4.1.1. L'offre locale

Dans les années soixante-dix, de nombreux centres de formation aux métiers de la forêt se sont créés à travers la France, sous l'impulsion de la profession et pour satisfaire ses besoins en personnel qualifié.

Le Centre forestier de la BASTIDE DES JOURDANS s'est ainsi créé en 1976.

En 1990, il s'est installé dans les locaux neufs construits en forêt grâce à de fortes aides financières, notamment du Conseil Régional.

Les formations dispensées sont diversifiées pour s'adapter au mieux au profil des élèves, des apprentis et des stagiaires, et aux besoins de la profession :

- formation scolaire :
 - BEPA : (brevet d'enseignement professionnel agricole) option : travaux forestiers.
 - B.T.A. (Brevet de Technicien Agricole), option : productions forestières
- apprentissage : CAPA (certificat d'aptitude professionnelle agricole) options : employé d'exploitation forestière, conducteur de machines,
- formation pour adultes : B.P.A. (brevet professionnel agricole) ou CAPA,
- formation continue (conventions avec les entreprises ou les fonds d'assurance formation).

Il existe donc en PACA un outil qui permet une formation adaptée au milieu particulier de la forêt méditerranéenne, en recrutant des jeunes localement et en formant les professionnels en activité.

D'autres centres de formation, existent en périphérie de la région, les plus proches dans la Drôme à

MONTELIMAR et CHATEAUNEUF-DU-RHONE. À signaler aussi une option « gestion et protection de la nature » de B.T.S. (Brevet de Technicien Supérieur), assurée au Lycée Agricole de Valabre, avec des liens avec le Centre interrégional de formation de la sécurité civile.

4.1.2. Les financements

Les financements de la formation professionnelle continue peuvent être apportés par l'OPECIBA à PARIS ou par le F.A.F.S.E.A. (fonds d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles) qui a sa délégation régionale en AVIGNON.

L'A.F.P.A. (association nationale pour la formation professionnelle des adultes) peut aussi intervenir dans les réflexions relatives aux formations.

4.1.3. Remarques

Selon une étude de l'ARMEF traitant du niveau national, la diversité du système conduit à sa complexité. Le problème est peut-être avant tout, aussi celui de l'attractivité de ces professions : très forte pour les métiers « surveillance-gestion » avec statut fonction publique, faible pour les métiers exploitation-travaux du secteur privé. Image, conditions de rémunération, etc. sont en cause.

La tutelle administrative de ces formations, relevant du ministère de l'Agriculture, est assurée par le Service Régional de la Formation et du Développement de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

4.2. Les formations continues

On a déjà signalé le rôle du C.I.F.S.C. pour des formations relatives au brûlage dirigé (§ 2.4.5. – b), aux C.C.E.F.

De même le rôle du C.R.P.F. (§ 2.4.2.) et celui des FOGFOR (§ 2.2.1.).

Les formations continues destinées aux personnels de l'O.N.F. sont assurées de façon interne, certaines sur financement européen (F.S.E.).

On peut enfin mentionner que l'Institut de formation forestière communale (I.F.F.C.) assure au niveau

régional des sessions de formation sur des questions intéressant les responsables communaux de la région.

Compte tenu des spécificités de la forêt méditerranéenne, il n'est pas exagéré de dire qu'il reste beaucoup à faire pour que tous les acteurs soient pleinement renseignés sur les principaux aspects de sa gestion. Les présentes O.R.F. pourront d'ailleurs y contribuer en partie.

